



Charte éthique du Management des Liens

Deuxième édition
16.05.2022



Le mot des associés

Notre engagement volontaire dans cette certification ISO 37001 est l'une des illustrations de nos convictions profondes sur notre métier de consultant, de chef d'entreprise et même en tant que femmes et hommes.

Sur les liens qui nous unissent à nos partenaires, clients, salariés, associés, ... et ce, au-delà des missions que nous réalisons ou des engagements pris à un instant « T ». L'éthique est un engagement non négociable et qui s'inscrit dans la durée.



Fabien GOFFI, associé LMDL



Michel ISNEL, associé LMDL

Quel est le sens de notre action ? Comment pouvons-nous être en accord avec nos valeurs ? Sur quelle base voulons-nous développer nos relations avec nos clients, salariés, partenaires, fournisseurs ?

Au Management des Liens, nous avons une conviction, une approche, des pratiques et des règles concrètes, soutenues par un engagement : celui de faire bien, au mieux en toutes circonstances... Et cela commence ici et maintenant, par cet engagement.



Sommaire

• • Avant-propos p. 4

01. Nos engagements en tant qu'employeur p. 5

02. Nos engagements en tant que cabinet p. 8

03. Le rôle du manager p. 13

04. Dispositif d'alerte et actions p. 15

• • • Contacts p. 18



Avant- propos



Le Management des Liens s'engage à mener ses activités de manière responsable, en toute transparence et dans le respect de l'éthique, des réglementations en vigueur et des politiques et directives internes.

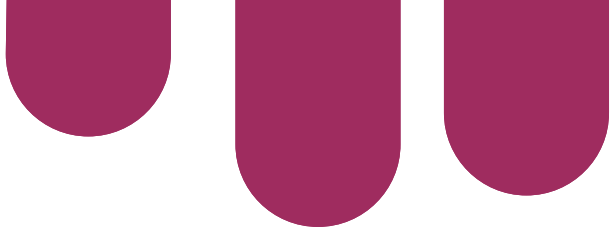
En conformité avec la norme ISO 37001, notre Charte éthique définit les fondements auxquels le Management des Liens et l'ensemble de ses collaborateurs adhèrent pour garantir une pratique du métier intègre et éthique.

Cette Charte sera régulièrement enrichie suite aux évolutions réglementaires ou de politiques et directives internes. Par ailleurs, une revue annuelle de la charte éthique sera réalisée lors de la revue de direction (instance de réflexion voire de décision réunissant les principaux associés et cadres de LMDL).

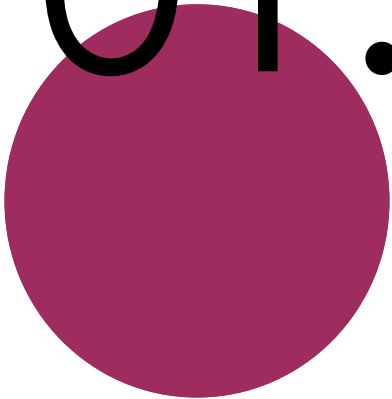
Chaque collaborateur du cabinet se doit de comprendre et d'appliquer les règles énoncées ci-après. Ce document est consultable sur le site internet du cabinet ainsi que sur le serveur partagé par l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, les collaborateurs sont encouragés à exprimer leurs points de vue sur les pratiques du cabinet pour veiller à l'amélioration constante de nos usages. S'ils souhaitent interroger certaines pratiques ou demander conseil, ils peuvent se rapprocher du responsable éthique.

Les collaborateurs ne respectant pas les principes de cette Charte, les lois ou réglementations applicables s'exposent à des mesures disciplinaires conformément aux règles internes et/ou aux dispositions légales.



01.



Nos
engagements
en tant
qu'**employeur**



Nos engagements en tant qu'employeur

Santé, hygiène & sécurité

Les collaborateurs du Management des Liens ont le droit **d'évoluer dans un environnement sain et sûr**, d'être respectés et reconnus.

Pour cela, nous devons collectivement :

- nous assurer que chacun sait ce qu'il doit faire en cas d'urgence sur le lieu de travail (pour les bureaux de Marseille et de Paris),
- prendre toutes les précautions pour protéger notre santé, notre sécurité et celles des autres.

Un problème éthique ?

Souvent en déplacement professionnel, je suis amenée à rentrer chez moi tard dans la nuit et me sens parfois en insécurité.

Que faire ?

Alerter immédiatement le responsable éthique ainsi que l'un des associés du cabinet pour éviter ce type de situation.

Égalité des chances

Le Management des Liens s'attache à assurer **l'égalité des chances et de traitement** en matière de recrutement, formation professionnelle, promotion, conditions de travail et protection sociale, et ce sans considération de nationalité, d'origine sociale, de religion ou de croyances, de genre, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.

Pour cela, nous devons collectivement :

- veiller à ce que l'ensemble des décisions du cabinet s'agissant de l'emploi, soient prises en fonction du mérite et de la contribution à l'équipe et aux missions menées,
- assurer le dialogue et le partage d'informations pour garantir l'inclusion de l'ensemble des collaborateurs,
- permettre à tous les collaborateurs d'être valorisés en fonction de leur performance et de développer leurs compétences.

Un problème éthique ?

Au cours d'un processus de recrutement, je constate que la décision est fondée sur un critère contraire à notre politique d'égalité des chances.

Que faire ?

Alerter immédiatement le responsable éthique et/ou l'un des associés du cabinet.

Nos engagements en tant qu'employeur

Prévention du harcèlement

Le Management des Liens s'engage à ce que chaque collaborateur évolue dans un **environnement exempt de toutes formes de comportements ou actions hostiles, agressifs ou visant à l'intimider**.

Pour cela, nous devons collectivement :

- traiter chaque personne avec respect et considération, qu'il s'agisse d'un collaborateur ou d'une personne extérieure au Management des Liens,
- informer le responsable éthique ou l'un des associés s'il subit ou est témoin d'une forme quelconque d'abus ou de harcèlement.

Un problème éthique ?

J'ai été, lors d'une réunion, rabaissé par l'un de mes responsables qui a tenu à mon encontre, des propos humiliants.

Que faire ?

Alerter immédiatement le responsable éthique et/ou l'un des associés du cabinet afin que ce type de situation ne se reproduise plus.

Protection de l'environnement

Le Management des Liens sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs à la **protection de l'environnement** et s'efforce de **minimiser l'impact écologique** de son fonctionnement et de ses activités.

Pour cela, nous devons collectivement :

- favoriser autant que faire se peut, l'utilisation de matériaux recyclables et respectueux de l'environnement,
- s'interroger sur notre impact écologique et les mesures à mettre en place pour le réduire.

Un problème éthique ?

Au bureau, un de mes collaborateurs jette systématiquement le papier dans la poubelle classique, et non dans la poubelle prévue à cet effet.

Que faire ?

Rappeler au collaborateur les mesures de tri sélectif mises en place dans les locaux de Paris et Marseille, le sensibiliser sur les engagements du Management des Liens vis-à-vis de la protection de l'environnement et en dernier recours alerter le responsable éthique et/ou l'un des associés du cabinet.



02.

Nos
engagements
en tant que
cabinet

Nos engagements en tant que cabinet

Représenter la société

Le Management des Liens respecte la liberté d'expression de ses collaborateurs dès lors que la bienveillance est mutuelle. Tous concernés par l'image relayée et diffusée auprès de nos clients, partenaires, sur nos réseaux sociaux et dans notre environnement personnel, les collaborateurs du Management des Liens s'engagent à **refléter les principes éthiques** du cabinet **dans leurs comportements et langages professionnels**.

Pour cela, nous devons collectivement :

- s'abstenir de communiquer au nom du cabinet sans en avoir l'autorisation préalable,
- agir en considérant systématiquement les intérêts du cabinet,
- éviter toute situation pouvant conduire à ce que les propos d'un collaborateur soient interprétés comme étant ceux du cabinet,
- faire preuve de réserve sur les réseaux sociaux et sites de développement professionnel de type LinkedIn.

Lutte contre la corruption

Le Management des Liens s'attache à **lutter contre les faits de corruption**, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité.

Pour cela, nous devons collectivement :

- exécuter nos activités avec honnêteté et déontologie,
- signaler au responsable éthique ainsi qu'aux associés, tout manque à la probité que nous pourrions constater ou suspecter dans le cadre de l'exercice de nos fonctions.

Un problème éthique ?

En mission, ma collègue a bu plus qu'elle n'aurait dû le soir à l'hôtel et s'est comportée de façon irrespectueuse envers le personnel.

Que faire ?

Bien que l'incident ait eu lieu en dehors des heures de travail, cette collègue est toujours en mission et représente le cabinet aux yeux du personnel de l'hôtel et des autres clients. Il convient donc de la sensibiliser sur son comportement et d'en informer en dernier recours, le responsable éthique et les associés pour que ce type de situation ne se reproduise pas.

Un problème éthique ?

Un collaborateur envisage de payer une somme d'argent à un agent public pour permettre au cabinet d'obtenir l'attribution d'un marché.

Que faire ?

Interdire au collaborateur de procéder à ce paiement et en informer immédiatement le responsable éthique ainsi que les associés.

Nos engagements en tant que cabinet

Conflits d'intérêts

Le Management des Liens est particulièrement attentif à **éviter les situations où les intérêts personnels des collaborateurs pourraient entrer en conflit avec les intérêts de la société.**

Pour cela, nous devons collectivement :

- nous engager à signaler sans délai les situations où nos intérêts privés seraient de nature à empêcher ou influencer l'exercice indépendant, impartial et objectifs de leurs fonctions au sein du cabinet.
- nous engager à mettre en place des mesures de remédiation adaptée à la situation déclarée par le collaborateur (déport, décision collégiale, etc.).

Un problème éthique ?

Mon conjoint travaille pour un concurrent du cabinet. Nous n'évoquons jamais nos métiers respectifs et je ne vois pas en quoi ses activités concerneraient notre cabinet. Pourtant, mes collègues ont émis l'hypothèse que je pourrais être dans une situation de conflit d'intérêts.

Que faire ?

Ceci pourrait effectivement créer l'apparence d'un conflit d'intérêts. Pour vous protéger ainsi que le cabinet, vous devez en parler aux associés ainsi qu'au responsable éthique. De plus, vous-même et votre conjoint devez prendre toute disposition pour vous assurer que les informations confidentielles ou appartenant aux deux sociétés restent protégées.

Cadeaux et invitations d'affaires

Les cadeaux et invitations d'affaires peuvent faciliter la compréhension mutuelle dans le cadre d'une relation commerciale et participer à une bonne relation entre les personnes. Toutefois, ils peuvent exposer le cabinet à un risque pénal si l'existence d'une contrepartie dissimulée est soupçonnée.

C'est pourquoi, le Management des Liens s'engage à **faire preuve d'une totale transparence**, de rester dans les limites du bon sens et de s'interroger constamment sur la perception que pourrait en avoir le public.

Pour cela, nous devons collectivement :

- appliquer la politique de frais définie par le cabinet quant aux cadeaux et invitations offerts,
- informer systématiquement sa hiérarchie de tout cadeau ou invitation que nous recevons.

Un problème éthique ?

Un client pour lequel je réalise actuellement un audit organisationnel m'offre des billets pour un concert auquel il ne pourra pas assister.

Que faire ?

Informez immédiatement le responsable éthique et les associés afin d'engager une réflexion sur ma capacité à faire preuve d'impartialité pour mener à bien la suite de la mission.

Nos engagements en tant que cabinet

Respect des engagements envers nos clients, fournisseurs et autres partenaires

Le Management des Liens s'engage à entretenir avec ses clients, fournisseurs et autres partenaires, des **relations fondées sur l'honnêteté, l'équité et l'éthique**.

Pour cela, nous devons collectivement :

- respecter nos engagements contractuels et protéger les informations confidentielles de nos clients, fournisseurs et autres partenaires,
- agir avec professionnalisme et intégrité en toutes circonstances,
- payer nos fournisseurs aux échéances et conditions prévues.

Un problème éthique ?

Je cherche un nouveau fournisseur de bureaux. Le premier que je contacte propose des produits de qualité mais chers. Le second propose à l'inverse, des produits bon marché mais de moins bonne qualité. Je souhaite négocier les tarifs avec le premier en l'informant des prix proposés par le second.

Que faire ?

Vous pouvez informer le premier de façon générale, qu'un autre fournisseur vous propose des tarifs plus intéressants, mais sans révéler ses prix, ni son identité. Vous lui transmettriez sinon des informations confidentielles sur son concurrent, ce qui est contraire à l'éthique.

Protection des données personnelles et confidentialité

Le Management des Liens s'engage à **respecter les données personnelles** de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires.

En outre, les collaborateurs du cabinet s'engagent à **garantir la sécurité et la confidentialité** dans l'usage et la conservation des données collectées dans le cadre de leurs activités.

Pour cela, nous devons collectivement :

- collecter uniquement les données nécessaires à nos activités et les conserver en toute sécurité,
- informer les personnes concernées du type d'information collectée, de leur finalité et des moyens de nous contacter pour toute question,
- nous assurer de ne transmettre ces données en interne qu'aux seules personnes habilitées et qui ont un besoin légitime d'en avoir connaissance.

Un problème éthique ?

Je possède des données personnelles concernant nos clients qui pourraient intéresser d'autres sociétés et souhaite ainsi les vendre.

Que faire ?

Le cabinet a pris l'engagement de protéger les informations personnelles collectées dans le cadre de ses activités. Il n'est pas possible d'en faire une utilisation si nous n'avons pas prévenu les personnes concernées auparavant ou sans leur accord écrit.

Nos engagements en tant que cabinet

Activités politiques

Le Management des Liens ne verse **aucune contribution financière ou en nature, à des organisations ou partis politiques, ou à des personnalités politiques.**

Pour autant, le cabinet respecte le droit de chaque collaborateur de participer à titre personnel, à des activités politiques, dès lors qu'il est clair qu'en le faisant, il ne représente en aucun cas le cabinet.

Pour cela, nous devons collectivement :

- indiquer clairement que nous ne représentons pas le cabinet si nous participons à des événements politiques,
- respecter strictement les règles établies en matière de cadeaux et invitations d'affaires ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption.

Un problème éthique ?

Je souhaite me présenter pour une fonction politique à la mairie de ma ville. Sur mes affiches, je souhaite indiquer que je travaille pour Le Management des Liens.

Que faire ?

Ceci pourrait être perçu comme un soutien implicite du cabinet à votre candidature. Il convient donc de s'abstenir d'en faire mention.

Mécénat et contributions caritatives

Le Management des Liens souhaite **soutenir des organisations caritatives** pour contribuer à des causes qui tiennent à cœur les collaborateurs.

Pour cela, nous devons collectivement :

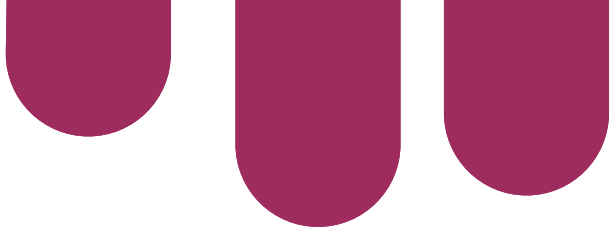
- s'engager à n'attendre aucune contrepartie des dons et contributions effectués,
- garantir la traçabilité de ces donations et ne les attribuer qu'à des organisations reconnues d'intérêt public ou général et non des individus.

Un problème éthique ?

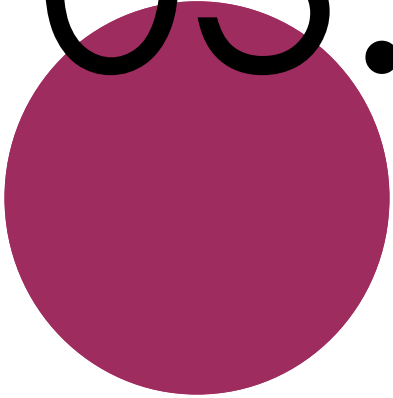
Un collaborateur du cabinet souhaite faire une donation, au nom du cabinet, à l'un de ses amis, chargé de projets au sein d'une organisation caritative.

Que faire ?

L'informer qu'une donation doit uniquement être attribuée à une organisation et en référer au responsable éthique ainsi qu'aux associés du cabinet.



03.



Le rôle du
manager

Le rôle du manager

Les responsabilités du manager

Le manager au sein du cabinet Le Management des Liens a plusieurs responsabilités :

- il respecte l'intégrité de ses collaborateurs et s'érige contre toute discrimination,
- il donne l'exemple en respectant les engagements pris par le cabinet et **promeut une conduite éthique**,
- relais de la démarche éthique, il se montre **disponible pour répondre aux questions posées** par les collaborateurs sur l'application de la charte et apporte son aide et ses conseils,
- en tant que décideur, il fait face à des questions plus complexes et plus difficiles.

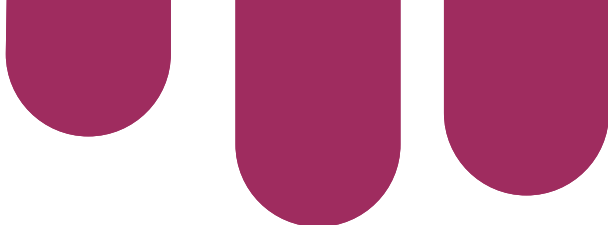


Comment donner l'exemple ?

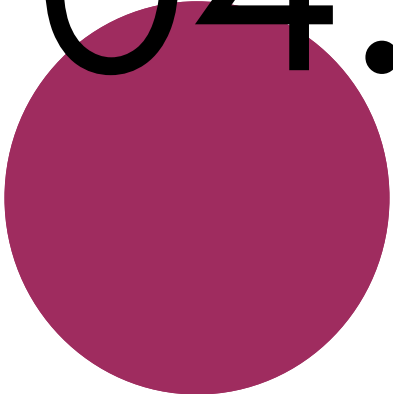
Quelques gestes simples démontrent l'importance que le manager attache au respect de la démarche éthique du cabinet :

- avoir la **charte éthique à portée de main**, se l'approprier et prendre le temps de l'expliquer aux nouveaux collaborateurs,
- régulièrement **réfléchir aux dilemmes éthiques** qui peuvent se poser dans nos activités et sacrifier des temps dans l'année pour les évoquer en collectif,
- reconnaître et **valoriser les comportements éthiques** de ses collaborateurs.





04.



Dispositif d'alerte et actions



Dispositif d'alerte et actions

Vous avez une question ou faites face à un problème éthique ?

Vous pouvez vous adresser **au responsable éthique**, pour qu'elle vous **conseille** et vous **oriente** vers la bonne décision.
En cas d'alerte, elle garantit la **confidentialité** des informations transmises pour des faits relatifs à une tentative de corruption, à un cas de corruption avéré ou suspecté.

Qui est notre responsable éthique ?



Anne-Soline COLAT-PARROS
Directrice de mission

Son rôle :

- Elle fait le lien entre les collaborateurs et les associés,
- Elle veille au respect de la charte éthique,
- Elle contribue à l'évolution des comportements au sein du cabinet.

Ses coordonnées :

Tél. : 06 33 15 72 68

E-mail : ethique@lmdl-conseils.fr

Quelles actions sont mises en place en cas de manquement ?

Le Management des Liens veillera à ce que **toute question d'ordre éthique soulevée** concernant d'éventuels comportements inappropriés et plus largement, tout manquement à l'un des engagements de la présente charte, **soit examiné**. LMDL se réserve le droit pour ce faire, de recourir à un cabinet externe spécialisé dans les investigations de ce type.

Des **mesures appropriées seront appliquées**, incluant des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le Management des Liens s'engage à garantir le respect des principes de la **présomption d'innocence** et de la **confidentialité** en cas de survenance d'une telle situation.



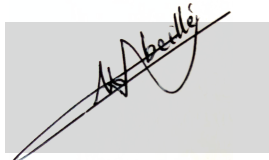
Le Management des Liens s'engage à **protéger ses collaborateurs contre toutes représailles, discriminations ou sanctions** lorsque ces derniers :

- **Signalent des faits relatifs à une tentative de corruption**, à un cas de corruption avéré ou suspecté, de bonne foi ou sur des motifs qui les ont raisonnablement poussés à le croire ;
- **Refusent de prendre part à toute activité** pour laquelle ils ont raisonnablement jugé qu'il existait un **risque de corruption**.

Un collectif engagé



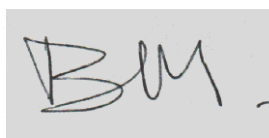
Lisa ABEILLÉ
Office manager



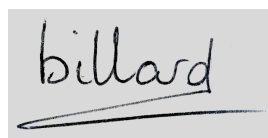
Claire ARTERO
Associée



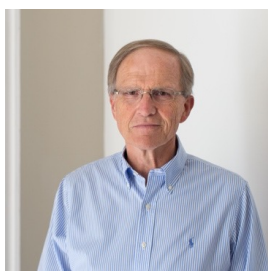
Mathilde BARET
Consultante junior



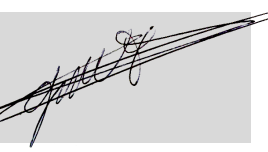
Jade BILLARD
Consultante



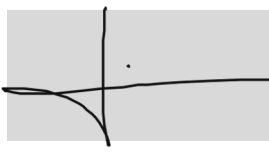
Anne-Soline COLAT PARROS
Directrice de mission



Guy CORNET
Associé



Fabien GOFFI
Associé



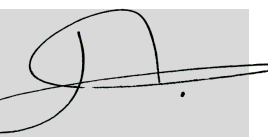
Sarah HASSINI
Consultante



Michel ISNEL
Associé



Marie LALEU
Consultante confirmée



Contacts

lmdl-conseils.fr

[Linkedin](#)

Fabien GOFFI

tél. : 06 79 37 49 57

mail : fgoffi@lmdl-conseils.fr

Michel ISNEL

tél. : 06 42 44 95 17

mail : misnel@lmdl-conseils.fr

